

sapInfos



Magazine des salarié.e.s du Service à la personne N° 20 • Septembre 2020



Assmat
Soupe à la grimace
chez Frichi

Auxiliaires de vie
Exonérations:
comment s'y retrouver

Invisibles
De l'ombre à la lumière

EMPLOIS DE LA FAMILLE

RETRAITE PRÉVOYANCE PRÉVENTION SANTÉ ACTION SOCIALE

L'appli IRCCEM, tous les services de votre compte IRCCEM à portée de main



- ➔ Gestion de vos coordonnées
- ➔ Suivi de vos indemnités en cas d'arrêt de travail
- ➔ Consultation de vos attestations fiscales Prévoyance
- ➔ Abonnement aux informations du Groupe IRCCEM par e-mail : Newsletter et MAG'IRCCEM

Téléchargez l'appli IRCCEM



www.ircem.com



GROUPE DE PROTECTION SOCIALE À GESTION PARITAIRE DES EMPLOIS DE LA FAMILLE
DU PREMIER EMPLOYEUR DE FRANCE ET DE SES SALARIÉS

Android, Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google Inc. Apple, le logo Apple, iPad, iPhone sont des marques d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. App Store est une marque de service d'Apple Inc.

SOMMAIRE

- À chaud !
4 Vos brèves d'actualité
- Dans la boîte
7 Frichti au crible
- Le dossier
8 Le rapport sur les métiers du lien



- Action
12 En campagne !
- En pratique
13 Heures supplémentaires
- Un œil sur...
14 Les invisibles mobilisé.e.s

ÉDITO



Stéphane Fustec
Conseiller fédéral

Bonne rentrée !

Nous espérons que la période estivale vous a permis de vous reposer, de profiter de votre famille, mais aussi de sortir du traumatisme du confinement. Hélas, près d'un Français sur deux ne part pas en vacances faute d'en avoir les moyens et le niveau d'indemnisation minorée par l'activité partielle n'a certainement pas amélioré cette situation. Ce bol d'air ne nous a pas fait oublier nos combats. L'heure est à une rentrée offensive où nous continuerons à proposer, négocier et contester si nécessaire. Pouvoir d'achat, crise sanitaire, reconnaissance de nos métiers... Nous serons sur tous ces terrains!

Pour les assistant-e-s maternel-le-s et les salarié-e-s du particulier-employeur, nous poursuivons la réécriture d'une convention collective à un rythme soutenu avec pour objectif d'améliorer l'existant. Première victoire signée CGT: la possibilité de suivre des formations syndicales et de participer aux congrès statutaires.

Nous poursuivons nos démarches auprès de Pajemploi et de la Cnaf pour obtenir des solutions sur les dysfonctionnements liés à la baisse des cotisations sur les heures complémentaires et supplémentaires et obtenir des aides pour faire face aux coûts engendrés par la crise sanitaire. Sous notre impulsion, la mise en place de la plateforme dédiée aux activités sociales et culturelles devrait être effective à la fin de l'année, nous avons hâte de «couper le ruban» et de vous faire profiter d'offres de loisirs et de vacances accessibles.

Sur le terrain des luttes, nous poursuivons et amplifions notre campagne pour la reconnaissance de nos métiers.

Alors go, go, go pour une rentrée tonique!
Pour l'égalité femmes/hommes, engageons-nous!

SAP Infos est le journal du syndicat CGT des services à la personne - 18 avenue Parmentier - 75011 Paris - Tel : 01 42 40 36 90 - Email : fustec@free.fr
Responsable de la publication : Stéphane Fustec
Rédaction : Stéphane Fustec, Chrystel Jaubert
Conception et réalisation : Agence Boreal - 92 quai de la Loire - 75019 Paris - Tel : 01 48 03 99 00 - Site web : www.boreal.fr - Impression : Public-Imprim - 40 rue Croix des Vignes - 92230 Gennevilliers - Tel : 01 48 20 69 47 - Crédits photos : AdobeStock, Chrystel Jaubert - Remerciements à celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de ce numéro

À CHAUD ! À CHAUD ! À CHAUD ! À CI

De cinq à quinze

Le congé accordé aux salarié.e.s en cas de décès d'un enfant est désormais porté à quinze jours contre cinq actuellement. Il se compose de deux parties : d'une part, le congé rémunéré par l'employeur passe de cinq à sept jours ouvrés et d'autre part, un nouveau congé de huit jours supplémentaires (le congé de deuil) est créé, partiellement pris en charge par la Sécurité sociale. Ces congés sont accordés sur justificatif. •

Aux taquets

Le secrétaire d'État à la protection de l'enfance a été reconduit. Le poste d'Adrien Taquet est toutefois élargi à l'enfance et aux familles et inclut donc désormais les modes d'accueil des jeunes enfants. Son programme de travail prévoit le renforcement de «la lisibilité, la force, et la cohérence de la politique familiale», l'accompagnement de «toutes les familles» dans leur projet parental, le développement d'une «politique familiale universelle et inclusive, au service de toutes les familles, qui s'adaptera aux besoins spécifiques de chaque enfant et aux demandes de leurs parents». •

Tout reste dans le flou

Quel bilan pour les mesures d'accompagnement des assmats durant la crise sanitaire ? Tel était le sujet d'une réunion tenue le 16 juillet avec la direction générale de la cohésion sociale. À cette occasion, la CGT a posé un certain nombre de questions : maintien du dispositif d'activité partielle, application aux salarié.e.s du particulier-employeur de la situation de vulnérabilité, arbitrage sur l'attribution d'une prime aux salarié.e.s ayant poursuivi leur activité durant le confinement, prise en charge des frais liés au respect des mesures sanitaires, problèmes récurrents rencontrés avec la plateforme Pajemploi, interprétation de certaines mesures du guide de déconfinement... À l'issue de ce rendez-vous, Stéphane Fustec estime pour la CGT que les réponses obtenues relèvent d'«un grand flou». En outre, de nombreuses questions restent sans réponse : «Si les efforts de la DGCS sont louables, l'absence de coordination entre les différents services de l'État laisse sans voix». Prochaine réunion le 14 octobre. ♦



Prime Covid : pas partout pareil

Contrairement à ses engagements, l'État a décidé de laisser la responsabilité aux départements de verser ou non une prime pour les aides à domicile ayant poursuivi leur activité pendant le confinement. Des incohérences et des disparités territoriales se sont aussitôt fait jour, certains départements ayant annoncé le versement de la prime, d'autres la conditionnant au service auquel les aides à domicile sont rattachées, d'autres encore en appelant à la responsabilité et au financement de l'État. Toujours pas de reconnaissance nationale, donc. ♦

Les femmes plus exposées

Les femmes ont été en première ligne face à la crise sanitaire. Durant le confinement, l'Ugict-CGT a mené une enquête construite avec des statisticiennes de la Dares et de la Drees, qui pose cent questions pour appréhender la diversité des situations (travail en présentiel, télétravail, arrêt d'activité). Quelque 34 000 réponses ont été recueillies, de tous statuts et secteurs professionnels dont 60 % de non-syndiqué.e.s. Cette grande enquête inédite met en évidence que les femmes ont été davantage exposées aux risques de contamination. Ouvrières et employées, occupant les métiers en contact avec le public, elles ont subi une hausse de la charge de travail (36 % contre 29 % pour les hommes). De plus, la fermeture des écoles s'est traduite pour 43 % d'entre elles par plus de 4 heures de tâches domestiques supplémentaires. Enfin, 21 % d'entre elles ont jugé les mesures de protection de l'employeur insuffisantes et 45 % ont indiqué partir au travail «la boule au ventre». •

Assmats : un métier à valoriser

Le rôle des assmats est mis en avant par la députée Nathalie Elimas dans un rapport d'information sur l'adaptation de la politique familiale au XXI^e siècle remis en juillet. Le document aborde notamment le retour à l'universalité des allocations familiales, la lutte contre la pauvreté des familles, l'instauration d'un congé parental plus attractif, la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, le soutien à la parentalité, la filiation... Le volet consacré à l'accueil du jeune enfant, considéré comme un «levier pour l'égalité professionnelle et l'épanouissement de tous dans leur vie familiale», préconise notamment de valoriser l'accueil individuel, «une solution pertinente pour certains territoires ruraux», et par-là même d'«accroître l'attractivité et la reconnaissance du métier d'assistante maternelle». Le rapport réclame également la création d'un «véritable service public de la petite enfance, rationalisant l'ensemble des dispositifs de garde d'enfants». ■



Et ailleurs ?

DÉCALAGE EN GUYANE

Lors de sa visite express en Guyane à la mi-juillet, le Premier ministre fraîchement nommé indiquait que «la République n'a pas ménagé ses moyens» pour endiguer la propagation des contaminations. Les habitants, quant à eux, dénonçaient l'insuffisance des moyens mis en œuvre. La situation de carrefour migratoire de la Guyane, voisine d'un Brésil devenu l'épicentre du Covid-19, a particulièrement exposé ses habitants. En dépit des assertions gouvernementales, la Guyane est en effet le territoire ultramarin le plus touché et d'aucuns dénoncent des failles dans la gestion

de la crise, estimant que la situation aurait pu être évitée en étant réactif. Très exposées, les assmats guyanaises ont tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises et fustigé des mesures de confinement/déconfinement inadaptées car calquées sur la métropole. Finalement, elles ont obtenu que le dispositif d'activité partielle soit maintenu comme à Mayotte «jusqu'au dernier jour du mois au cours duquel prend fin l'état d'urgence sanitaire», soit jusqu'au 30 octobre inclus, sauf prorogation. ♦

CHAU ! À CHAUD !

17/9 : mobilisation

Après une rencontre entre le Premier ministre et Philippe Martinez, la CGT a jugé qu'il n'y avait toujours «rien de concret pour l'emploi et les salaires» et qu'il fallait passer «des paroles aux actes». Le syndicat a donc appelé «les salariés, retraités, privés d'emploi à faire du 17 septembre une puissante journée d'actions, de grèves et de manifestations». ♦

Plus tard

La loi «Grand âge et autonomie», initialement prévue pour cet été, est annoncée pour la fin 2020 ou le début 2021. Si le ministre de la Santé juge qu'elle «sera sans doute la grande réforme sociale de cette fin de quinquennat», on sait qu'elle entend surtout créer une cinquième branche de la Sécurité sociale dédiée au risque de perte d'autonomie et concentrer les financements éclatés entre diverses administrations. Les aides à domicile, soutenues par leurs syndicats CGT, revendiquent une revalorisation des salaires et réclament toujours une reconnaissance fortement méritée. ■

L'inspecteur qui ne faisait que son travail

Sanctionné pour avoir fait son travail. Anthony Smith est inspecteur du travail et militant de la CGT. Son tort est d'avoir réclamé à l'employeur d'une association d'aide à domicile de Reims de prendre les mesures de prévention indispensables pour protéger ses salariés.e.s. Sanctionné par le ministère du Travail, Anthony a été suspendu de ses fonctions, puis convoqué en commission disciplinaire le 21 juillet. Un rassemblement s'est tenu ce jour-là pour exiger sa réintégration et l'abandon des sanctions, tandis qu'une pétition de soutien rassemblait de nombreux signataires. Finalement, à la mi-août, Anthony Smith fait l'objet d'une mutation d'office. L'intersyndicale et les organisations qui le soutiennent continuent d'exiger le retrait de la sanction : «Derrière cette attaque contre Anthony, c'est (...) l'indépendance de l'inspection du travail qui est visée». ●



Pour signer la pétition : soutienanthonymsmith.fr

L'emploi en berne

Les chiffres officiels du chômage pour juin 2020 sont sans appel. Toutes catégories confondues, le nombre de demandeurs d'emploi continue d'augmenter. Le nombre de ceux qui relèvent de la catégorie A (n'ayant exercé aucune activité) est en baisse du fait de la reprise d'activité liée au déconfinement, tandis que le nombre de ceux ayant exercé une activité réduite est en hausse significative.

Catégories A, B, C :
6,1 millions de personnes (plus haut niveau enregistré depuis 1996)
+ 31 500, soit + 0,5 %

Catégorie A :
4,2 millions de personnes
- 204 700, soit - 4,6 % en juin
- 5 % chez les 25-49 ans
- 4,6 % chez les moins de 25 ans
- 3,7 % chez les plus de 50 ans

Catégorie B :
729 300 personnes
+ 43 300, soit + 6,3 %

Catégorie C :
+ 192 900

Les projections font état d'un taux de chômage qui pourrait atteindre un pic temporaire supérieur à 11,5 % mi-2021, contre 8,9 % au dernier trimestre 2019. ♦

Frichti

La promesse était belle : des repas faits maison portés en 20 minutes par des livreurs salariés. Quatre ans plus tard, l'arrière-cuisine de la plateforme française Frichti se révèle peu reluisante.

Le 1^{er} juin, le quotidien *Libération* publie le portrait d'un livreur à la chasuble jaune et dévoile alors la réalité du travail chez Frichti. Laquelle, comme pour les autres plateformes de la foodtech, n'est guère

reluisante. Il semble qu'environ la moitié des 600 livreurs – désormais auto-entrepreneurs et non salariés – soient sans-papiers. Branle-bas de combat, Frichti entreprend un ménage et refuse du jour au lendemain l'accès de ses «hubs», ses locaux, à tous ceux qui sont dans l'impossibilité de produire un titre de séjour. La réaction des livreurs, soutenus par la CGT, est immédiate : rassemblements, protestations, témoignages par voie de presse. Selon Jérôme Pimot, co-fondateur du Collectif des livreurs autonomes de Paris (CLAP), «Frichti a paniqué. Or dès le départ, pour être compétitif, Frichti s'est appuyé sur des livreurs sans-papiers. Frichti a fait en sorte d'aller vers ces gens-là,

en allant les démarcher dans la rue, aux feux rouges, notamment dans des coins comme La Chapelle, Stalingrad, Jaurès, Belleville. Les livreurs sont donc allés s'inscrire et le bruit s'est répandu dans la communauté». Depuis, Frichti a mis de l'eau dans son vin, un protocole de fin de conflit a été signé et environ la moitié des livreurs mobilisés ont pu entreprendre une démarche de régularisation. Pour Maryline Poulain, de la CGT, «Même si elle est en demi-teinte, c'est une première victoire». Il reste en effet des livreurs sur le carreau. ■

FRICHTI >

LES PROMESSES

Des revenus rapides et attractifs

- Un paiement tous les 15 jours
- Des tournées rationnelles : livraison suivant un parcours optimisé

jusqu'à
120 euros/jour

LA RÉALITÉ

Alfred

du 16 au 31 mai



52h 24mn

il a livré



161 commandes

il a parcouru



348 km



558 euros gagnés

en 2020



600 livreurs

50%

sont sans-papiers

en 2016

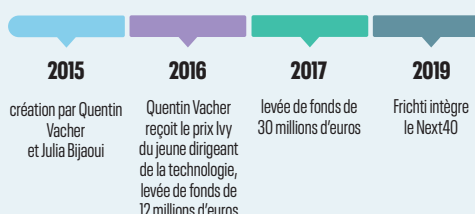
Chiffres indisponibles après 2016 (les dirigeants refusant de les communiquer)

4,7

millions d'euros de chiffre d'affaire

-6

millions d'euros de résultat net



Retisser les métiers du lien

La mission parlementaire sur les métiers du lien a rendu son rapport en juin. Un focus bienvenu sur les conditions d'exercice de professionnelles essentielles au fonctionnement de notre société. Une proposition de loi suivra à l'automne. Elle devra préciser la question épineuse du financement.

Ils ont choisi quatre métiers indispensables au vivre-ensemble. Quatre métiers occupés majoritairement par des femmes, qui « souffrent d'un statut précaire (et) de revenus parcellaires ». Assmats, accompagnantes d'un enfant en situation de handicap, animatrices périscolaires et auxiliaires de vie sociale ont ainsi l'objet d'une attention parlementaire. Le 24 juin dernier, les députés Bruno Bonnell (LREM) et François Ruffin (LFI) ont donc remis leur rapport* sur les métiers du lien après huit mois de consultations des différents acteurs du secteur.

Constats partagés

Les constats et les analyses ne sont pas nouveaux, déjà mis en évidence dans les rapports Watrin ou Libault. Ils sont bien connus des organisations syndicales qui ne cessent de dénoncer les conditions de travail et de rémunération de ces professionnelles de ce secteur. Le salaire partiel y est la règle, correspondant à un temps partiel avec une très forte amplitude horaire. Tous les temps travaillés ne sont pas pris en compte : temps de formation, de déplacement, de préparation, d'échange et de coordination avec les collègues... La professionnalisation reste dans le flou et la structuration des métiers peine à se faire, tandis que la pénibilité physique et psychique reste



importante avec plus d'accidents du travail que dans le bâtiment. Pour améliorer la situation des femmes des quatre métiers du lien retenus et tenter de les structurer, les députés établissent 43 propositions, estimant qu'« il faut changer ça ».

Au-delà des hommages

Changer ça ? « Il le faut désormais. Il le faut pour des raisons féministes, pour des raisons sociales, pour des raisons écologistes : la modernité, encore plus que le numérique, ce sont les métiers du lien. C'est par là que se fera le progrès humain, plus que par les biens. Ces femmes sont les héroïnes de la transition ». Et de proposer la hausse des rémunérations, la revalorisation des grilles de salaires, la prise en compte de l'ensemble du temps de travail ou encore la modification de l'organisation du travail.

Mais au-delà de l'hommage, au-delà des « il faut », comment les deux députés entendent-ils mettre en œuvre leurs 43 propositions ? Peu de pistes de financement sont esquissées. Certes, comme le relève le rapport, le secteur est un gisement d'emplois, mais de quels emplois parle-t-on ? De quelle qualité, de quelles conditions de travail, de quels revenus et de quels statuts ? Avec quel budget et quels financements ? Sur ces derniers points, le rapport est moins prolixe, mais fera cependant l'objet d'une proposition de loi pour cet automne. Comme le relève Stéphane Fustec, de la CGT du service à la personne, « Le travail des parlementaires a le mérite de mettre en lumière ces métiers. Nous pensons, pour notre part, que l'action syndicale reste le meilleur moyen de faire reconnaître la haute utilité sociale des métiers du lien ». ■

* Rapport à lire sap-cgt.social

ENTRETIEN

Le rapport Ruffin/Bonnell comporte des pistes intéressantes, mais pêche sur les questions de financement. Pour Denis Lalys*, il faut définir une politique de prise en charge de la perte d'autonomie en revenant aux fondamentaux de la Sécurité sociale.



Retour aux fondamentaux

Que pensez-vous de ce rapport ?

D'emblée, on a la tentation de se dire que c'est un énième rapport sur le secteur de l'aide à domicile et de la perte d'autonomie. Le problème central et qui nous semble insuffisamment pris en compte dans l'ensemble des rapports, et celui-là n'échappe pas à la règle, c'est le financement. Il y a à la fois un problème de financement et de projet de société. Que veut-on faire des personnes en perte d'autonomie ? Le projet de société n'est pas pensé, pas construit. Pour nous, il faut revenir sur les fondamentaux de notre protection sociale et définir la manière dont on veut s'occuper des personnes en perte d'autonomie.

Au-delà des constats, que peut-on en retenir ?

Le rapport contient des chiffres intéressants, des analyses et des constats qu'on partage. Mais on attend des actions concrètes à la fois sur le financement de la prise en charge et sur

la situation du personnel qui est catastrophique en termes de niveaux de salaire, de conditions de travail et de reconnaissance effective des qualifications. On réfléchit à un vrai projet de société dans le cadre de la proposition confédérale et de notre déclinaison fédérale. Il y a de vrais besoins en matière de protection sociale et on revient sur les fondamentaux de ce qu'était la Sécurité sociale, dans l'esprit de ce que développait Ambroise Croizat, c'est-à-dire la prise en charge du salarié de la naissance à la mort. Un pays riche comme le nôtre a largement la capacité à financer une protection sociale de haut niveau. Dans ce cadre-là, la perte d'autonomie rentre tout à fait dans un nouveau droit qui devrait être inscrit dans l'assurance-maladie.

La question du financement reste ouverte...

En refusant volontairement d'amener le débat sur le financement, le gouvernement veut faire rentrer les assurances privées dans la boucle. Au-delà du danger réel que cela pose en termes d'accès à la perte d'autonomie, entre ceux qui en auront les moyens et les autres, on a l'installation d'une médecine à deux vitesses dans le secteur de la perte d'autonomie. C'est l'inverse du principe fondateur de la Sécurité sociale qui est : « je cotise selon

mes moyens, je reçois selon mes besoins ». Pour nous, la création d'une cinquième branche est une porte d'entrée pour exploser l'assurance-maladie. On est une fois de plus dans ce schéma classique et récurrent d'un détricotage de ses fondamentaux et donc de la solidarité nationale.

Prévoyez-vous des mobilisations ?

Le PLFSS, la réforme des retraites et la création d'une cinquième branche forment un ensemble très cohérent d'un point de vue idéologique qui nous offre un coup à jouer. Symboliquement, le jour anniversaire des 75 ans de la Sécurité sociale en octobre est retenu pour un événement qui, je l'espère, débouchera sur des mobilisations. D'ici là, nous allons mettre en place une grande campagne confédérale sur ces enjeux de protection sociale, en lien avec les conditions de travail et l'emploi. La solidarité nationale reste une idée neuve qu'il faut mettre en application. Notre système de Sécurité sociale est l'une des plus belles conquêtes ouvrières, avec les congés payés, qu'il va falloir aller défendre. ●

* Denis Lalys est le secrétaire général de la fédération CGT des organismes sociaux.

Elles décryptent le rapport

Le rapport Ruffin/Bonnell formule sept propositions en faveur des aides à domicile. Décryptage avec Laetitia Maure, Estelle Pin, et Michèle Ferrand, animatrices du collectif aide à domicile de la fédération CGT des organismes sociaux.

Elles font l'objet de toutes les attentions. Après avoir été les invisibles et les oubliées de la crise sanitaire, les aides à domicile semblent enfin entrer dans la lumière. Engagé bien avant le confinement, le travail de la commission parlementaire sur les métiers du lien permet de rappeler les doléances de ces travailleuses autant que l'urgence d'améliorer leurs conditions de travail et de rémunération. Comme le souligne Laetitia, « *Le rapport met en évidence le fait que notre secteur n'a pas été pris en compte durant la crise du Covid-19 et que les salariées se sentent les grandes oubliées du gouvernement. Mais le regard sur nos métiers change, il évolue et on avance sur la connaissance des arcanes d'un secteur éminemment complexe, voire kafkaïen* ».

Une vision économique

Au chapitre des mérites du rapport Ruffin/Bonnell, les trois animatrices du collectif considèrent qu'il est détaillé, précis et étayé de chiffres et témoignages. Estelle constate une avancée dans la réflexion « *sur les métiers du lien essentiellement féminins* » et souligne que le rapport « *a étoffé la réflexion sur le rôle de ces femmes-là dans la société et la définition même de métier du lien par rapport à ceux qui produisent. Cette approche n'est pas faite d'habitude* ». Laetitia à son tour indique qu'il est intéressant d'aborder « *l'utilité sociale des métiers du lien et d'amener une vision économique de ce qu'ils*

apportent à la société ». En termes de propositions, la sectorisation et l'organisation du travail figurent en première place. L'idée est d'« *inciter à la sectorisation des aides à domicile sur un territoire limité et à l'organisation du travail à la tournée* » et dans l'attente d'une généralisation de cette nouvelle organisation, d'« *inciter les structures à comptabiliser différemment les temps de travail effectif et mieux indemniser les déplacements* ». Pour éviter les fortes amplitudes horaires, Michèle retient la proposition de travailler par demi-journées : « *On y est sensibles parce que cela permettrait d'en finir avec des invraisemblances, d'endiguer la fatigue et d'aller vers une rémunération à hauteur du temps passé* ». C'est là le cœur du problème selon Laetitia qui estime que « *L'enjeu, c'est qu'actuellement, l'ensemble du temps de travail n'est pas comptabilisé et que mécaniquement, cela précarise l'emploi, génère des difficultés de recrutement et favorise la hausse des accidents du travail et de la sinistralité, supérieure à la moyenne nationale* ». En outre, comme le relève Estelle, « *L'idée de partir en tournée par demi-journées comme les aides-soignantes nous paraît très intéressante en termes de bien-traitance, car passer le temps nécessaire à chaque intervention est préférable pour le bénéficiaire comme pour l'aide à domicile* ».



Hausse des salaires

Dès lors, la question de la revalorisation des salaires est posée. Le rapport entend « *faire en sorte que les conventions collectives prévoient une clause d'indexation des niveaux de rémunération sur le SMIC* » et mettre en place, au niveau national, un tarif horaire plancher d'intervention des services d'aide à domicile. Pour Michèle, rien de nouveau, « *ça figurait déjà dans le rapport Wattrin* ». D'autant que



déjà, un avenant sur la qualification et la rémunération a été signé qui devait déboucher sur une revalorisation des salaires, mais malheureusement, pas à la hauteur des besoins de la branche. En outre, il est vrai que les modes de financement possibles pour mettre en œuvre les propositions du rapport ne sont pas vraiment développés. Inciter, prévoir, faire en sorte... La formulation des propositions a des airs d'incantation. Certes, elles feront l'objet d'un projet de loi sur la perte d'autonomie à l'automne, mais on peut d'ores et déjà s'interroger sur le volet budgétaire. En effet, Laetitia estime

qu'« *il n'y a aucune véritable proposition en matière de financement* ». L'idée du salaire socialisé est quand même avancée, mais pour Denis Lalys, secrétaire général de la fédération CGT des organismes

sociaux (lire entretien page 9), « *Ce qu'on aimerait voir se mettre en place derrière, c'est un grand service public de la perte d'autonomie, un peu comme le service public de santé, où l'on retrouverait les aides à domicile de toutes les prévenances, y compris des Ehpad, financé à 100 % par la Sécurité sociale. Là, on serait en capacité de répondre aux besoins, tant en termes de prise en charge des bénéficiaires que de reconnaissance des salariées* ». ■

3 questions à...



Nathalie Delzongle, membre du collectif aide à domicile de la fédération CGT des organismes sociaux

Que pensez-vous de ce rapport ?

Il est assez complet et en phase avec la réalité de nos métiers. J'y retrouve certains éléments que nous dénonçons depuis des années et pour lesquels nous revendiquons des améliorations. Par exemple, contre les plannings-gruyère, le rapport préconise des plages d'une demi-journée de travail, comme pour les services de soin. Les salariées pourraient mieux articuler vie privée et vie professionnelle. De même, le rapport remet en lumière la nécessité d'une grille de salaires indexée sur le SMIC, revendication de la CGT.

Qu'en espérez-vous ?

L'enjeu majeur réside dans le financement et il n'y a quasiment rien dans ce rapport qui permette d'en financer les propositions. Le rapport émet l'idée d'un tarif unique, comme le rapport Wattrin six ans plus tôt, ce qui ouvre la porte à la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale alors que nous soutenons plutôt la création d'un cinquième risque. Nous sommes favorables à un grand service public de la perte d'autonomie, ce que le rapport ne contient pas.

Y a-t-il des mobilisations qui se profilent ?

Jusqu'à maintenant, il était difficile de mobiliser dans l'aide à domicile, mais la crise sanitaire ayant accru le manque de reconnaissance des salariées, celles-ci sont en train de se mettre en mouvement, elles s'intéressent à l'action collective et syndicale, entendent bien se rendre visibles dans les manifestations de rentrée et communiquent déjà beaucoup par les réseaux sociaux.

ACTION

Campagne



Sortir de l'ombre

Lancée au début de l'été par la fédération CGT commerce, services et distribution, la campagne #Entrerdanslalumière fait entendre la voix de celles et ceux qui ont assuré la continuité économique et sociale du pays pendant la crise sanitaire.

Hôtesse de caisse, aides à domicile, assmats, femmes de ménage... Elles ont été des milliers à poursuivre leur activité « sans masque, ni protection, ni reconnaissance ». « C'est une France à deux vitesses, estime Amar Lagha, secrétaire général de la fédération CGT commerce, services et distribution. Ce sont majoritairement des femmes qui ont constitué le gros des troupes durant la pandémie et ce sont encore elles qui subissent la précarité. Il faut maintenant exiger l'égalité effective, revaloriser les salaires et reconnaître leurs métiers ».

Premier.e.s de corvée

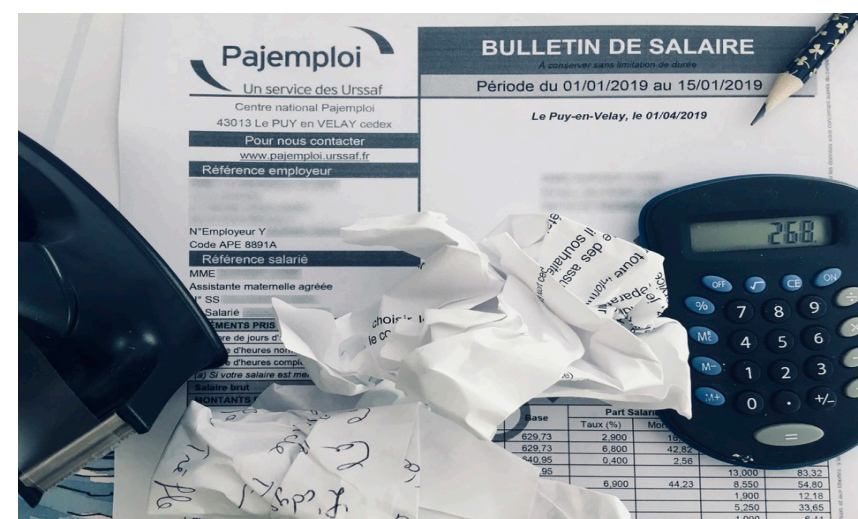
Car ces métiers non reconnus sont en outre sous-payés, exercés dans des conditions difficiles et surtout, invisibles notamment parce qu'ils s'exercent au domicile. Pour Femmes Égalité, l'une des organisations partenaires de la campagne (avec Actionaid pour des peuples solidaires et le collectif des assmats en colère-gilets roses), « La crise sanitaire aura eu le mérite de faire apparaître au grand jour les premier.e.s de corvée, celles et ceux qui n'ont jamais cessé de travailler, qui ont continué jour après jour à assurer nos besoins essentiels. Celles et ceux qui ont pris la route ou les transports en commun quotidiennement, au risque de leur santé et parfois de leur vie ». Celles et ceux qui ont été applaudis.e.s, que l'on a remercié.e.s et à qui le gouvernement a promis des primes qui peinent toujours à être versées. Aussi, comme le relève Amel Kefti, secrétaire fédérale, « Il est grand temps de passer des applaudissements à la revalorisation des salaires ». C'est ce que cette campagne entend porter par différents moyens.

Jour d'après

Première étape de la campagne, l'événement du 9 juillet place d'Italie à Paris (lire reportage pages 14-15) a rassemblé quelque 200 personnes, remontées contre le sort fait aux travailleurs et travailleuses de l'ombre. Dans le même temps, une pétition exigeant l'égalité professionnelle, la revalorisation des salaires et la reconnaissance de leurs métiers est à signer sur le site web occupons-la.place. Une initiative à partager largement tant « Il est important que cette campagne dépasse le mouvement social et soit relayée par tous les citoyens, toute la population », insiste Stéphane Fustec de la CGT du Service à la personne. Parce que notre pays tient aujourd'hui tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent mal, parce que les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune, chacun.e doit soutenir un « jour d'après » à la hauteur des enjeux et de l'investissement des invisibles. ♦

EN PRATIQUE

Pajemploi



Exonérations: gare à l'embrouille

Pajemploi applique enfin les exonérations sur les heures complémentaires et supplémentaires. Sauf que la procédure est incompréhensible. SAP Infos vous aide à y voir plus clair.

Qu'est-ce que l'exonération?

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les heures supplémentaires majorées de tous les salariés, y compris des assmats, et les heures complémentaires sont exonérées d'une partie des charges sociales salariales et défiscalisées. Cette exonération correspond à une baisse de 11,31 % des cotisations d'assurance vieillesse, directement déduite des charges sociales de l'assmat. Son salaire brut ne change pas.

À quoi correspondent les heures complémentaires et majorées des assmats?

Pour les assmats, les heures complémentaires sont les heures de travail réalisées entre la durée hebdomadaire fixée au contrat de travail et la durée légale (45 heures par semaine). Elles sont rémunérées au taux de base, sans majoration. Au-delà de la 45^e heure hebdomadaire d'accueil, vous avez droit à des heures majorées, rémunérées à un taux plus élevé, fixé entre les deux parties et précisé au contrat de travail.

Comment se déroule la régularisation?

Aucune assmat n'a bénéficié des exonérations prévues en 2019. Pendant

la crise du Covid-19, Pajemploi a annoncé que la mesure serait appliquée rétroactivement et que la situation de chaque salariée serait régularisée en mai et juin 2020. Le remboursement des sommes dues au titre des heures supplémentaires et complémentaires réalisées depuis janvier 2019 était prévu pour s'opérer en trois étapes.

Quelles sont les trois étapes du processus?

Étape 1: au 15 avril, votre attestation fiscale et votre cumul imposable ont été mis à jour dans votre espace Pajemploi en ligne. Étape 2: au 25 mai, l'application de la mesure a été effective pour les heures déclarées au mois de mai. Étape 3: deuxième quinzaine de mai, un calcul de l'exonération qui vous est due pour la période de janvier 2019 à avril 2020 a été effectué et les bulletins de salaire correspondants sont mis à jour. Le montant est versé à votre employeur qui a dû vous le reverser, vous en avez été informée par courriel.

Qu'est-ce qui pose encore problème?

Cette mesure d'équité était demandée par les syndicats. Aujourd'hui, ils critiquent sa mise en œuvre. Selon la CGT du Service à la personne, « Dans la plupart des cas, les calculs sont faux et le système est totalement incompréhensible ». De nombreuses erreurs sont relevées tant par les professionnelles que par les parents-employeurs. La CGT n'a cessé

de signaler ces problèmes récurrents et de demander l'ouverture de discussions avec Pajemploi qui reste aux abonnés absents. En cas de

problème, rapprochez-vous de votre syndicat CGT. ■

« Une mesure d'équité dont la mise en œuvre est critiquée »

L'heure n'est plus aux mercis

Pour exiger de la reconnaissance et des salaires corrects pour les « invisibles », un rassemblement s'est tenu à Paris le 9 juillet. Premier rendez-vous d'une campagne lancée par la CGT en faveur des salarié.e.s de l'ombre essentielle.s au fonctionnement de notre société.



9 juillet, 10 heures. Sur les marches d'accès à l'entrée du centre commercial de la place d'Italie, les militant.e.s enfilent leurs chausabiles, sortent les drapeaux et déploient les banderoles proclamant : « L'urgence, c'est nos emplois » et « Travailleurs de l'ombre, entrons dans la lumière ». Auxiliaires de vie, assmats, auxiliaires parentales, hôtesse de caisse, femmes de ménage... tous ces métiers précarisés occupés en grande

majorité par des femmes ont assuré tout au long de la pandémie, travailleurs et travailleuses de l'ombre que « La crise du Covid-19 a fait entrer un très, un trop, bref instant dans la lumière ». Tel est ce qui justifie qu'aujourd'hui, on s'y intéresse et qu'on les reconnaisse.

Au péril de leur vie

Quelque deux cents personnes sont rassemblées ce jour-là. Masquées, mais déterminées, elles font partie de celles et ceux qui ont risqué leur

santé, qu'on a encensé.e.s, à qui le gouvernement a promis des primes désormais conditionnées, différées ou déléguées aux bons soins des départements selon les métiers. En effet, sitôt le confinement levé, le gouvernement a ressorti ses vieilles antennes libérales et oublié ses promesses. « C'est une honte, estime une jeune femme. On n'oublie pas l'industrie, mais nous qui sommes indispensables et qui l'avons démontré parfois au péril de nos vies, on n'en a plus rien à faire. On est comme de la chair à canon ». Le double



discours du gouvernement fait beaucoup de mal à celles et ceux qui sont pourtant des rouages aussi indispensables qu'invisibles. Alors certes, ce 9 juillet, peu de salarié.e.s du particulier-employeur ont pu se libérer pour venir faire part de leur écœurement et de leurs attentes. Mais sur les réseaux sociaux, la parole est libre et la campagne qui s'ouvre semble être l'occasion de rappeler à quel point les bas salaires, les conditions de travail ou la pénibilité sont de moins en moins supportables.

À l'image du témoignage de Dominique Hautier, hôtesse de caisse d'un Carrefour market francilien : « On est désormais dans une période de grande casse sociale en dépit de tous les efforts et des sacrifices que les salarié.e.s ont faits pendant la crise sanitaire. Je rappelle que les quinze premiers jours du confinement, nous avons vécu un cauchemar et que nous allions travailler la boule au ventre, sans aucune protection ». Pour 33 ans d'ancienneté et 30 heures par semaine, Dominique gagne 950 euros nets par mois. Aussi, comme toutes les personnes réunies ce jour-là, elle estime qu'il y a urgence

à revaloriser les salaires, à améliorer les conditions de travail et qu'il « est plus que jamais temps de s'engager ». Pour, selon les termes d'Amel Kefti, secrétaire de la fédération CGT commerce, services et distribution, éviter le « massacre social » qui se profile.

Faire payer les éloges

Certes, il y a urgence à agir pour changer de paradigme, pour prendre en compte l'utilité commune de ces métiers, leur contribution à la solidarité nationale et la réponse qu'ils apportent aux besoins sociaux fondamentaux. Comme le relèvent les promoteurs de cette campagne, « Il nous faudra nous rappeler aussi que notre pays tient aujourd'hui tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent si mal ». À l'arrière du camion sono de la CGT, les prises de parole se succèdent. Les témoignages de salarié.e.s et les discours des responsables syndicaux ou d'organisations partenaires de la campagne font l'objet d'applaudissements nourris et semblent galvaniser l'assemblée tandis que les fumigènes mâtinent

l'air d'une fumée âcre et rougeâtre. Juchée sur le camion, Ana Azaria, responsable de Femmes Égalité considère qu'il « faut faire payer les éloges (...) et les mercis avec une augmentation de salaire pour les premières de corvée, car elles ont assuré ».

Alors que Jean Castex investit Matignon et déploie déjà son arsenal pro-patronal, la place d'Italie a des allures et des ambiances de manifestant. Amar Lagha, secrétaire général de la fédération CGT commerce, services et distribution, estime qu'il est indispensable d'organiser ces salarié.e.s pour en finir avec la précarité : « La pétition que nous venons de lancer et plus largement la campagne #entredanslalumière sont des leviers pour imposer un autre projet de société. Nos propositions existent et nous voulons nous mettre autour de la table pour en discuter ». Selon Stéphane Fustec, de la CGT du Service à la personne, « Cette journée est un premier pas vers une rentrée de septembre très mobilisée pour la reconnaissance des invisibles. Dans un contexte de réforme de l'assurance-chômage et des retraites qui plus est, nous avons du pain sur la planche, mais nous sommes décidé.e.s à aller jusqu'à la victoire ». Voilà pourquoi il est important que cette campagne « dépasse le mouvement social et soit investie par tous les citoyens et toute la population ». D'ores et déjà, la CGT a lancé un appel national à la grève et à la mobilisation le 17 septembre. ■

Pour signer et relayer la pétition : occupons-la.place

Besoin de connaître mes droits ?



Pour me défendre
et proposer :
la CGT est toujours
à mes côtés

Élections
représentativité
25 janvier-7 février 2021
Je vote!

sap.cgt.fr
sap-cgt.social



CGT ASSMAT



@sap_CGT

